

Lyon, 30 mars 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Vers une ZFE opérationnelle pour les professionnels, les entreprises et leurs salariés : la Métropole de Lyon et les acteurs économiques du territoire s'engagent

La mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) implique une évolution profonde et progressive des pratiques de mobilité des acteurs économiques, qu'il s'agisse de l'acheminement des marchandises, de la logistique des chantiers (bâtiments et travaux publics) ou des déplacements des salariés, artisans et commerçants. Conscients de ces impacts, la Métropole de Lyon et les représentants des entreprises du territoire s'engagent pour concilier qualité de l'air et dynamisme économique.

À l'occasion de la concertation règlementaire sur la proposition de calendrier, de périmètre et de mesures d'accompagnement retenue par le conseil de Métropole du 26 septembre 2022, les acteurs économiques ont fait valoir plusieurs difficultés par la voix de leurs chambres consulaires. Tout en partageant l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air, ils se sont en particulier inquiétés du manque de disponibilité des solutions Crit'Air 0 et Crit'Air 1 pour certaines catégories de véhicules, de l'insuffisance d'infrastructures de recharge (électriques et bio-GNV) et de la difficulté de certaines entreprises vis-à-vis du besoin d'investissements induit.

Partageant ces constats, le président Bruno Bernard et l'ensemble de l'Exécutif métropolitain s'engagent à introduire plusieurs ajustements au dispositif définitif qui seront soumis au conseil de Métropole du 26 juin 2023 :

- le report du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 1<sup>er</sup> janvier 2028 de l'interdiction des véhicules de catégorie Crit'Air 2 sur le périmètre central ;
- une adaptation de la proposition de périmètre étendu ;
- une dérogation facilitant l'amortissement des véhicules Crit'Air 2 selon leur typologie ;
- la simplification et l'évolution des régimes de dérogations en faveur des différentes catégories de véhicules professionnels afin d'assurer la transition en l'absence d'alternatives accessibles aux professionnels ;
- l'ouverture temporaire d'une dérogation « petit rouleur » pour les véhicules Crit'Air 2 entrant occasionnellement dans la ZFE ;
- le renforcement de l'accompagnement des salariés et des entreprises à travers l'action conjointe de l'Agence des Mobilités et des chambres consulaires ;
- l'amélioration des conditions de stationnement des professionnels au sein de la ZFE, notamment à travers la création d'aires de livraison et de facilités de recharge électrique.

#### **Contacts Presse :**

Métropole de Lyon : [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com) (06 98 51 59 94)

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Lyon-Rhône : [sophie.labroche-ferrer@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:sophie.labroche-ferrer@cma-auvergnerhonealpes.fr)  
(06 78 72 40 22)

Chambre de commerce et d'Industrie Lyon Métropole : [c.defauchoux@lyon-metropole.cci.fr](mailto:c.defauchoux@lyon-metropole.cci.fr) (07 62 18 57 31)

Chambre d'agriculture du Rhône : [christel.duglas@rhone.chambragri.fr](mailto:christel.duglas@rhone.chambragri.fr) (06 77 69 72 67)

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire : [mazevedo@cress-aura.org](mailto:mazevedo@cress-aura.org) (07 57 47 95 27)

Medef Lyon-Rhône : [mirella.launay@medeflyonrhone.com](mailto:mirella.launay@medeflyonrhone.com)

CPME 69 : [presse@cpme.fr](mailto:presse@cpme.fr) (06 73 67 89 41)

En retour, les représentants des acteurs économiques s'engagent pour une mise en œuvre équilibrée de la ZFE à travers :

- une action d'information et de sensibilisation aux enjeux et dispositifs ZFE ainsi qu'aux nouvelles pratiques de mobilité vertueuses ;
- l'identification et la remontée des points de blocage à solutionner pour assurer la continuité de l'activité économique des différents métiers, entreprises, secteurs et territoires ;
- l'accompagnement des entreprises dans le renouvellement de leur flotte vers des véhicules Crit'Air 0 ou Crit'Air1, s'appuyant notamment sur les conseillers dédiés des chambres consulaires et de l'Agence des Mobilités mise en place par la Métropole ;
- le soutien à l'émergence des pratiques de mobilité compatibles avec les objectifs de la ZFE et les besoins des entreprises, ainsi que la promotion et la capitalisation des expériences de nouveaux modèles d'affaires et organisationnels générés par la ZFE.

Fort de ces engagements réciproques, la Métropole de Lyon et les acteurs économiques du territoire créent un comité économique de suivi de la ZFE, en vue de maintenir un dialogue régulier et d'anticiper les risques et les opportunités qui se présenteront sur la route d'une mobilité durable.

**Contacts Presse :**

Métropole de Lyon : [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com) (06 98 51 59 94)

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Lyon-Rhône : [sophie.labroche-ferrer@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:sophie.labroche-ferrer@cma-auvergnerhonealpes.fr)  
(06 78 72 40 22)

Chambre de commerce et d'Industrie Lyon Métropole : [c.defauchoux@lyon-metropole.cci.fr](mailto:c.defauchoux@lyon-metropole.cci.fr) (07 62 18 57 31)

Chambre d'agriculture du Rhône : [christel.duglas@rhone.chambragri.fr](mailto:christel.duglas@rhone.chambragri.fr) (06 77 69 72 67)

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire : [mazevedo@cress-aura.org](mailto:mazevedo@cress-aura.org) (07 57 47 95 27)

Medef Lyon-Rhône : [mirella.launay@medeflyonrhone.com](mailto:mirella.launay@medeflyonrhone.com)

CPME 69 : [presse@cpme.fr](mailto:presse@cpme.fr) (06 73 67 89 41)